



Mon assurance ne veut pas indemniser mon sinistre

Par **COLSON**, le **29/10/2008** à **08:24**

Bonjour, j'ai été victime du vol de mon véhicule devant chez moi une nuit. Ce véhicule a été retrouvé dès le lendemain par la gendarmerie embouti dans un arbre dans une forêt à une trentaine de kilomètres et bien détérioré, il a donc été remorqué par un garagiste à la demande de la gendarmerie. Et j'ai été prévenu pour aller constater. Le rapport de découverte de la gendarmerie indique "le neiman est complètement arraché, laissant apparaître les fils de contact". Le rapport d'expertise demandé par mon assureur indique "absence d'effraction sur le verrou de colonne de direction rendant la conduite du véhicule impossible de chez moi au lieu dit". Le garagiste me dit que sur ce genre de véhicule ancien puisque datant de 1993, il est tout à fait faisable que le ou les voleurs aient conduit ce véhicule avec une clé trafiquée ce qui pourrait expliquer la chose. Moi je n'y connais rien en mécanique et encore moins en technique de vol, ce que je sais c'est qu'il y a bien une explication concernant cette colonne de direction puisque mon véhicule a été volé, a parcouru 30 kms alors que l'on ne m'a pas volé les clés. Du coup mon assureur ne veut RIEN me rembourser. Alors que la valeur du véhicule n'exède pas 3000 euros (puisque il date de 93 et qu'il avait 300 000 kms), que j'ai 1000 euros de franchise vol donc je n'aurais été remboursé éventuellement que d'une modique somme 1500 ou 2000 euros si indemnisation il y avait eue. Je n'ai pas récupéré le véhicule car les dommages ont été expertisés à plus de 4500 euros, le garagiste m'a fortement déconseillé la réparation, et je n'ai pas ces 4500 euros. Merci de vos conseils

Par **JamesEraser**, le **29/10/2008** à **10:30**

C'est l'éternel problème des RSV (Réparations Supérieures à la Vente). Comme vous n'avez

pas fait expertisé votre véhicule vieillissant, la côte part du plus bas et non pas à compter de la dernière évaluation par expert. rnrn[citation]Le rapport d expertise demandé par mon assureur indique " absence d effraction sur le verrou de colonne de direction rendant la conduite du véhicule impossible de chez moi au lieu dit " [/citation]rnrnJ'espère tout de même que l'expert mandaté par l'assureur a essayé de manœuvrer le volant pour constater qu'il n'y avait aucun rayon de braquage. Mais dans ce cas, comment le garagiste a pu le mettre sur son plateau. Et, qu'en disent les enquêteurs qui sont intervenus pour la découverte ? Non pas sur les constatations mais sur les possibilités de manœuvre et donc, de circulation.rnrnNéanmoins, que vous ayez des réponses ou pas à ces questions, cela ne changera probablement rien à la conclusion d'indemnisation. rnrnLe tarif des réparations ne sera pas modifié à la lumière des éventuelles réponses que vous pourriez obtenir.rnExperatooment